

**Province de Québec  
Municipalité de Pierreville**

Procès-verbal de la *séance EXTRAORDINAIRE* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *mercredi 14 décembre 2016* à 18 h 30 à l'hôtel de ville, au 26, rue Ally à Pierreville.

**SONT PRÉSENTS :**

Mesdames les conseillères Denise Descôteaux, Mélanie Provencher ainsi que messieurs les conseillers Jean-Christophe Proulx et Marcel Lavoie sous la présidence de monsieur André Descôteaux, maire, formant le quorum du conseil.

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

**EST ABSENT:**

Monsieur le conseiller *Michel Bélisle*

**01. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2016-12-284**

Il est proposé par le conseiller *Jean-Christophe Proulx*  
Appuyé par la conseillère *Mélanie Provencher*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté.

01. Ouverture de la séance ;
02. Adoption de l'ordre du jour ;
03. Adoption du règlement 152-2016 — Règlement relatif à l'imposition et aux conditions de perception des taxes sur le territoire de la Municipalité de Pierreville pour l'exercice financier 2017 ;
04. Adoption du budget 2017 ;
05. Période de questions ;
06. Levée de l'assemblée.

**03. ADOPTION DU RÈGLEMENT 152-2016 – Règlement relatif à l'imposition et aux conditions de perception des taxes sur le territoire de la Municipalité de Pierreville pour l'exercice financier 2017**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Pierreville doit adopter un règlement d'imposition des taxes uniformisant les taux applicables sur son territoire, à l'exception de certaines taxes spéciales qui continuent d'être à la charge, en tout ou en partie, des anciens territoires ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter un règlement pour l'imposition des taxes 2017 qui aura comme objet d'atteindre ce résultat, tout en respectant les conditions spéciales prévues au Décret de regroupement ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par le conseiller *Jean-Christophe Proulx* lors de la séance régulière du 14 novembre 2016,

**2016-12-285**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Jean-Christophe Proulx*  
Appuyé par la conseillère *Denise Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que le règlement portant le titre « *Règlement 152-2016 – Relatif à l'imposition et aux conditions de perception des taxes sur le territoire de la Municipalité de Pierreville, pour l'exercice financier 2017* » soit et est adopté.

#### **04. ADOPTION DU BUDGET 2017**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'adoption du budget 2017 de la Municipalité de Pierreville ;

**2016-12-286**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Marcel Lavoie*

Appuyé par la conseillère *Denise Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le budget présenté pour l'exercice financier 2017, prévoyant des revenus et des dépenses au montant de 2 916 425 \$.

QUE le rapport prévisionnel déposé en annexe fait partie intégrante de la présente résolution.

#### **05. PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **06. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2016-12-287**

Il est proposé par la conseillère *Mélanie Provencher*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 19 h 14.

---

*André Descôteaux, maire*

---

*Lyne Boisvert, directrice générale*